

Année 1919 - N° 19 - 52

DÉPARTEMENT
de la
Somme-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de

ARRONDISSEMENT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

Séance du 7 1919 19

OBJET :

L'an mil neuf cent dix-neuf le 7 du mois de mai, le Conseil Municipal de s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. en session { ordinaire / extraordinaire d'après convocations faites le 1 1919.

NOMBRE de
votants municipaux
pris part au vote :
52043

Etaient présents : MM. [List of names]

DATE
de l'archivage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. [Name], ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et

Dans le séance précédente, le Conseil a eu à se préoccuper de la situation de la commune de [Name] et a été avisé par cette situation de la nécessité de la [Name] des finances.

APPROUVE

LA ROCHELLE, le 17 Juin 1952

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
signé : HUSSON

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. le

les autres

N'ont pas signé : MM.

eu lieu au
lic, établir à
ésignation de
rt. 51 de la loi
884.

er à la suite
les empêchés
Art. 57 de la loi
).